



**RAPPORT DE LA PRESIDENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
5 FÉVRIER 2018**

OBJET : [4R2-07] - BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2018

2 annexes consultables en fin de document.

Mesdames, Messieurs les conseillers départementaux,

L'analyse du contexte financier de la préparation budgétaire 2018 vous a été présentée lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2018 qui s'est tenu le 18 décembre dernier.

Les éléments marquants de la préparation budgétaire 2018 sont les suivants :

2018 est un exercice en rupture avec les précédents : la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF), après avoir été réduite depuis 2014 au titre de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics, n'est plus ponctionnée. Pour autant les collectivités continueront à participer à l'effort de réduction du déficit public. Elles devront y contribuer d'ici 2022 à hauteur de treize milliards d'euros.

Cet effort est beaucoup plus important que l'effort demandé sur la période 2013-2016 qui représentait 8,8 Mds d'euros. Les collectivités locales vont devoir assurer 30 % de l'effort de réduction du déficit alors qu'elles ne représentent que 20 % des dépenses publiques.

Le nouveau projet de loi de programmation des finances publiques impose désormais aux collectivités une contrainte extrêmement forte sur leurs dépenses. A partir de 2018, l'État envisage de signer des contrats individualisés avec les plus grandes collectivités afin de limiter la progression de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2 % et d'encadrer l'endettement des collectivités.

Par ailleurs, en 2018, le Département de la Drôme se trouve encore confronté à un financement insuffisant des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), à une augmentation du nombre d'enfants à prendre en charge au titre de l'ASE et du nombre de Mineurs Non Accompagnés (MNA).

Dans ce contexte contraint, le Département maintient ses engagements :

- **poursuivre une politique volontariste en matière d'investissement pour soutenir l'économie locale et donc l'emploi et doter le territoire d'équipements structurants,**
- **maintenir ses actions de proximité et de solidarité auprès des territoires et des personnes fragilisées,**

- **rester un acteur majeur d'innovation et d'attractivité de notre territoire,**
- **ne pas augmenter la pression fiscale.**

En 2018, le Département doit poursuivre ses efforts de gestion entre le faible dynamisme de ses ressources et la croissance de ses charges marquée par le poids de ses missions de solidarités.

Le Budget Primitif s'élève à 649 900 000 € en mouvements réels et se présente ainsi par section :

	DEPENSES		RECETTES
	AP/AE	CP	
Fonctionnement	19 874 066	490 300 000	540 200 000
Investissement	94 086 155	159 600 000	109 700 000
<i>dont réaménagement dette</i>		<i>35 000 000</i>	<i>35 000 000</i>
Total budget		649 900 000	649 900 000

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 PAR POLITIQUE

Le budget Départemental se décline en 15 politiques (cf annexe « présentation synthétique des politiques sectorielles départementales »).

POLITIQUE « ACTION SOCIALE, INSERTION »

Dans le cadre de cette politique, le Département est chargé outre du versement du RSA, de la mise en œuvre des actions d'insertion sociale et professionnelle concernant les bénéficiaires du RSA et de dispositifs favorisant la cohésion sociale et le soutien aux personnes en difficulté. Depuis 2014, le Département est devenu organisme intermédiaire de la gestion de crédits du Fonds Social Européen (FSE) permettant le cofinancement d'actions visant l'accès à l'emploi des allocataires du RSA.

Le budget pour 2018 est le suivant :

POLITIQUE	SECTEUR	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP BP 2018	CP BP 2018	AE BP 2018	CP BP 2018
Action sociale, Insertion	DEPENSES	800 000	2 949 724	125 000	93 901 205
	Allocation RSA				69 977 900
	Insertion professionnelle				4 788 700
	Insertion sociale				489 400
	Charges de personnel				17 061 405
	Action sociale			125 000	1 583 800
	Domaine départemental	800 000	2 949 724		
	RECETTES				2 385 500

▣ SECTEUR ALLOCATIONS

Ce secteur regroupe les allocations versées au titre du RSA et le financement de dispositifs pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

- **Revenu de Solidarité Active (RSA)**
Principal poste de dépense, les allocations pour 2018 sont estimées à 68 583 000 €. Cette estimation s'appuie sur une augmentation de l'allocation forfaitaire au 1^{er} janvier et au 1^{er} septembre, une démarche accrue de contrôle des droits au RSA et de lutte contre la fraude et une légère diminution du nombre d'allocataires RSA relevant de l'obligation d'insertion.
Le recouvrement des indus RSA représente pour 2018 une recette prévisionnelle de 522 000 €.
- Le Département s'engage depuis plusieurs années à cofinancer avec l'État des **dispositifs pour favoriser l'insertion professionnelle**. Ces dispositifs comprennent notamment les contrats uniques d'insertion du secteur marchand et non marchand (338 100€), les contrats à durée déterminée d'insertion (1 056 800 €).

▣ SECTEUR INSERTION PROFESSIONNELLE

Secteur prioritaire de l'action départementale, le Département a fait le choix d'engager des moyens sur les actions ayant un objectif d'insertion professionnelle dont :

- Assurer la mission de référent de l'insertion des bénéficiaires du RSA : 1 475 840 €.
- Soutenir différentes actions œuvrant pour l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA pour leur permettre une sortie du dispositif dès la première année : 833 350 €.
- Les autres actions consistent à octroyer des aides aux allocataires RSA soumis aux droits et devoirs (250 000 €), à soutenir les projets innovants et porteurs d'une stratégie de développement économique durable dans les structures d'insertion par l'activité économique à travers le fonds IAE-INNOV'26 (100 000 €).
- Enfin, le Département gère les crédits du Fonds Social Européen (FSE) pour le cofinancement d'actions visant l'accès à l'emploi des allocataires RSA : 2 122 590 € (en parallèle, inscription d'une recette de 1 863 000 €).

□ **SECTEUR INSERTION SOCIALE**

Cet axe porte sur la mise en place d'actions favorisant l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA par la levée des difficultés d'accès à l'emploi durable. Favoriser l'inclusion sociale notamment par le bénévolat permet d'agir sur le retour à l'emploi des bénéficiaires.
Pour 2018, ces actions mobilisent un budget de 489 400 €.

□ **SECTEUR ACTION SOCIALE**

Les dispositifs mis en œuvre visent à une cohésion sociale et au soutien des personnes en difficulté. Diverses mesures sont mises en œuvre telles que l'assistance aux démarches administratives ou d'accompagnement dans la gestion des prestations sociales.
Le Département apporte également son soutien financier aux partenaires œuvrant en complémentarité de l'action sociale départementale ainsi qu'aux personnes en situation de grande précarité par le versement de secours.

□ **SECTEUR DOMAINE DEPARTEMENTAL :**

Projets 2018 : lancement d'une étude portant sur le regroupement des CMS de Valensolles et de Chateaufort (AP 500 000 €) et de travaux de grosses réparations (AP 300 000 €).
La programmation de divers travaux nécessite l'inscription de 2 949 724 € (CP).

□ **SECTEUR INSERTION SOCIALE**

Cet axe porte sur la mise en place d'actions favorisant l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA par la levée des difficultés d'accès à l'emploi durable. Favoriser l'inclusion sociale notamment par le bénévolat permet d'agir sur le retour à l'emploi des bénéficiaires.
Pour 2018, ces actions mobilisent un budget de 489 400 €.

□ **SECTEUR ACTION SOCIALE**

Les dispositifs mis en œuvre visent à une cohésion sociale et au soutien des personnes en difficulté. Diverses mesures sont mises en œuvre telles que l'assistance aux démarches administratives ou d'accompagnement dans la gestion des prestations sociales.
Le Département apporte également son soutien financier aux partenaires œuvrant en complémentarité de l'action sociale départementale ainsi qu'aux personnes en situation de grande précarité par le versement de secours.

□ **SECTEUR DOMAINE DEPARTEMENTAL :**

Projets 2018 : lancement d'une étude portant sur le regroupement des CMS de Valensolles et de Chateaufort (AP 500 000 €) et de travaux de grosses réparations (AP 300 000 €).
La programmation de divers travaux nécessite l'inscription de 2 949 724 € (CP).

POLITIQUE « ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE »

Le budget de la politique « attractivité économique du territoire » regroupe trois secteurs : agriculture, économie, tourisme et se répartit ainsi par section :

POLITIQUE	SECTEUR	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP BP 2018	CP BP 2018	AE BP 2018	CP BP 2018
Attractivité économique des territoires	DEPENSES	10 259 526	8 426 101	3 332 935	6 269 192
	Agriculture	5 048 000	2 100 000	1 665 833	1 229 705
	Economie	2 400 000	1 696 441		805 730
	Tourisme	2 261 526	4 417 450	1 667 102	3 054 268
	Charges de personnel				1 179 489
	Domaine départemental	550 000	212 210		
	RECETTES		160 000		0

□ Secteur « AGRICULTURE »

Le Département de la Drôme mène une politique solidaire et volontaire pour accompagner les agriculteurs et le développement rural.

En fonctionnement, les principales actions sont les suivantes :

- **Aides aux organisations professionnelles agricoles, Agroalimentaires et Bois :**
 - Soutien aux organisations professionnelles agricoles (OPA), aux manifestations (AE 625 833€ CP 671 175 €).

En 2018, le Département poursuivra son soutien auprès des OPA dont la Chambre d'agriculture, le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) pour le plan Bois et financera des actions dans le cadre de la nouvelle politique en faveur des signes de qualités (IGP, AOP).

 - Nouveau Plan Bois 2018 - 2021 : AE de 715 000 € CP 55 000 €. Ce nouveau plan concerne plusieurs politiques et fait l'objet d'un rapport à cette même séance.
 - Participation à l'organisation du salon Salon Tech&Bio : AE 100 000 € CP 50 000 €.
- **Aide aux exploitants agricoles et filières :** poursuite du financement d'une mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) en faveur de 14 groupements pastoraux drômois (CP 25 000 € sur AE antérieure) et inscription de 20 000 € CP pour l'accompagnement des démarches de valorisation des produits agricoles (soutien en ingénierie).
- **Prophylaxie animale :**

Dans le cadre de son soutien à l'élevage drômois (ruminants et abeilles), le Département finance la mise en œuvre de moyens médicaux afin d'empêcher l'apparition, l'aggravation de maladie. Ces actions sont coordonnées par le Groupement de Défense sanitaire du Cheptel Drômois (AE/CP 195 000 €).

Un plan de veille sanitaire à hauteur de 56 000 € est prévu pour la mise en œuvre d'actions d'épidémiologie-surveillance en santé animale et pour l'animation et le déploiement des plans de prophylaxie et de lutte.
- **Communication, événements :** (AE de 30 000 € / 140 500 € CP 2018) financement d'actions éducatives et de sensibilisation sur l'agriculture biologique et les « circuits courts », ainsi que le salon de l'agriculture.

En investissement, l'action départementale s'articule principalement autour des axes suivants :

- **Aménagement foncier** (AP 1 028 000 € CP 923 804 €) : ce secteur demeure de la

compétence obligatoire du Département. Les principales opérations pour 2018 sont : les projets en cours sur les communes d'Anneyron, Chamaloc, Alixan, St Sauveur Gournet, St Auban sur Ouvèze ainsi que les communes impactées par l'aménagement de la rivière de la Joyeuse et la mise en œuvre des Échanges et Cessions d'Immeubles Ruraux (ECIR) de Chamaloc.

- **Aides aux exploitants agricoles et aux filières Agroalimentaires et Bois :**

- Aides départementales aux organisations de production et aux exploitants agricoles visant à moderniser ou améliorer l'équipement nécessaire à la production/transformation, au stockage ou à la commercialisation de leurs produits (AP 1 135 000 € CP 787 489 €).

- La loi NOTRe confirme le rôle du Département dans le soutien aux entreprises agroalimentaires et celles de la filière forêt-bois, en complément des fonds régionaux et européens d'où l'inscription de deux enveloppes : 800 000 € (AP) pour le soutien aux industries agroalimentaires et 1 770 000 € (AP) pour des actions du plan Bois.

Enfin une enveloppe de 50 000 € est inscrite pour l'agrandissement de la ferme d'Etoile.

- **Aides aux infrastructures d'Irrigation :** AP 265 000 € CP 387 434 €.

□ Secteur «ÉCONOMIE»

Au BP 2018, les aides **en fonctionnement** se concentrent essentiellement autour de quatre actions :

- **Promotion, Prospection et veille économique** (CP 155 215 €).
- **Soutien aux équipements structurants** (CP 100 750 €) dont 100 000 € pour la participation en fonctionnement au déficit de l'aéroport de Valence Chabeuil, une enveloppe de 200 000 € (AP/CP) est également prévue pour des travaux de la station carburant.
- **Partenariat avec les acteurs du territoire** (CP 245 000 €) dont 240 000 € pour le lancement d'un appel à projet dans le domaine de l'économie sociale et solidaire avec pour objectif de soutenir les initiatives porteuses d'emplois, de développement local et d'innovation.
- **Accompagnements des projets innovants** (CP 304 765 €) dont 45 000 € pour le projet « Drôme CV emploi » consistant à mettre en place un outil de mise en relation entre les demandeurs d'emploi avec les acteurs du territoire et 145 000 € pour des dispositifs favorisant l'intégration des jeunes vers l'emploi.

En investissement, les aides se concentrent sur les axes d'interventions autorisés par la loi NOTRe et reflètent une politique volontariste en faveur du développement économique. Il s'agit notamment :

- **Soutien aux filières agroalimentaires** (CP 308 424 € sur AP antérieures) afin de verser les subventions votées précédemment. A noter qu'à partir de 2018, le financement des nouvelles aides est rattaché au secteur agriculture.
- **Aides à l'immobilier d'entreprises en partenariat avec les EPCI** pour soutenir les projets d'investissement immobilier des entreprises avec une bonification en fonction de la qualité environnementale du projet (AP 700 000€ CP 458 658€) .
- **Foncier immobilier et économique** : (AP 1 500 000 € CP 700 000 €) : dispositif dans le cadre de la solidarité territoriale visant à cofinancer les projets d'aménagement économique portés par les EPCI drômois (projets d'investissement portant sur des zones ou pépinières d'activités).

□ Secteur «TOURISME »

Le Département assure la gestion de cinq stations de ski (Col de Rousset, Font d'Urle-Chaud Clapier, Herbouilly, Lus la Croix Haute, Valdrôme) et définit la stratégie touristique départementale.

- **Budget tourisme :**

Fonctionnement : 2 105 981 €.

L'Agence de Développement Touristique est chargée de la mise en œuvre de la stratégie tourisme, la subvention départementale pour 2018 s'élève à 1 729 262 €.

Les autres volets concernent principalement les aides aux établissements publics de coopération intercommunale (296 720 €), et le soutien à certaines associations et partenaires (80 000 €)

Investissement : 265 000 € dont 100 000 € pour les projets des EPCI, 80 000 € pour les hébergements touristiques et 85 000 € pour le projet de signalétique sur le réseau APRR (A49) pour la promotion des sites touristiques de la Drôme « Routes vertigineuses du Vercors » et « Stations de la Drôme ».

- **Budget stations :**

Les subventions proposées pour le Budget Annexe « Montagnes » s'élèvent à 617 286 € en fonctionnement et à 1 996 526 € en investissement. Courant 2018, une nouvelle structure sera créée, une subvention de fonctionnement est donc prévue en fonctionnement (250 000 €) ainsi qu'une dotation d'investissement (2 000 000 €).

Les autres crédits concernent le financement d'évènements et des actions de communication (CP 81 000 €).

□ SECTEUR DOMAINE DEPARTEMENTAL

En 2018, il est programmé la rénovation du plateau de Beure au Col du Rousset (AP 500 000 €) et divers travaux dans les stations (CP 212 210 €).

POLITIQUE « AUTONOMIE »

Les compétences départementales en matière d'autonomie répondent aux orientations définies par le schéma départemental pour l'autonomie : favoriser l'exercice des droits fondamentaux des personnes, répondre à la diversité des situations et projets de vie, accompagner les acteurs dans une amélioration continue de leurs prestations.

Avec la loi du 28 décembre 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement, le Département a été conforté comme chef de file des politiques liées à l'autonomie. Il s'est vu confier la présidence de la conférence des financeurs qui coordonne tous les acteurs et financeurs des actions de prévention de perte d'autonomie et la mise en œuvre du CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie).

Le budget 2018 est conséquent : 168 237 436 €. Les propositions budgétaires comportent deux inscriptions nouvelles sur cette politique : les crédits pour le transport scolaire des élèves handicapés auparavant inscrits au budget annexe « transport » (2 218 500 €) et ceux de la conférence des financeurs (1 300 000 €).

POLITIQUE	SECTEUR	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP BP 2018	CP BP 2018	AE BP 2018	CP BP 2018
Autonomie	DEPENSES	2 010 000	510 000	489 150	168 237 436
	Personnes handicapées	500 000	500 000	39 000	74 811 723
	Personnes âgées	1 510 000	10 000	450 150	87 806 451
	Charges de personnel				5 619 262
	RECETTES		0		44 828 885

□ Secteur « PERSONNES HANDICAPEES »

FONCTIONNEMENT

Le budget consacré aux personnes handicapées est de 74 811 723 € et se décline en quatre axes :

- **Maintien à domicile : 25 662 373 €.**

Les principales dépenses concernent : la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) 20.095.000€, l'ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne) 2 300 000 € et les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale 2 022 000 €.

Le Département aide certains organismes œuvrant pour l'adaptation des logements, l'insertion professionnelle et sociale, l'accompagnant médico-social des personnes handicapées (448.043€) et apporte son financement à la MDPH (648 330 €).

- **Frais de séjour en établissement : 44 733 250 €.** Ce montant correspond aux frais de séjour en établissement pour personnes adultes en situation de handicap. Le plan personnes âgées vieillissantes est en cours d'élaboration, 500 000 € (AP) sont inscrits.
- **Autres alternatives à l'hébergement : 2 197 600 €** dont 1 162 800 € pour l'accueil familial, 724.800 € pour les frais de séjour en foyer de jour, 300 000 € pour l'accueil en temps partiel dans les ESAT (établissements et services d'aide par le travail) d'adultes handicapés.
- **Transports scolaires des élèves handicapés : 2 218 500 €** ; cette compétence n'a pas été transférée à la Région contrairement aux autres compétences transport.

Les recettes 2018 pour ce secteur s'élèvent globalement à 10 610 000 € dont la participation CNSA

aux dépenses PCH (4 300 000 €), la récupération des ressources des personnes placées (5 800 000 €), le recouvrement sur succession (350 000 €) et d'indus (110 000 €), le remboursement de frais par d'autres départements (50 000 €).

□ Secteur « PERSONNES AGEES »

FONCTIONNEMENT

Ce secteur globalise le budget consacré aux personnes âgées (87 713 501 €) et diverses dépenses au titre de l'aide sociale générale (92 950 €) soit un total de 87 806 451 €.

- Financement d'actions en fonctionnement pour favoriser **le maintien à domicile (37 605 993 €)** dont les principales actions sont détaillées ci-après :

- APA à domicile à hauteur de 36 250 000 € en progression pour tenir compte de l'évolution des bénéficiaires, de l'incidence tarifaire suite à l'augmentation du SMIC, la rationalisation des plans d'aides effectués sur le terrain.
- Fonctionnement des MAIA (Mission pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades d'Alzheimer) : 371 885 € (recette équivalente versée par les services de l'Etat).
- Fonds de modernisation des associations d'aide à domicile géré par le Département 381 000 € (montant équivalent en recette – fonds CNSA).
- Versement de diverses participations (302 558 €) pour améliorer l'environnement des personnes âgées.
- Autres : frais d'aides ménagères 149 550 €, financement d'actions portées par les pôles CAP (Coordination Autonomie Prévention) 90 000 €, soutien financier aux clubs de personnes âgées 61 000 €.

- Prise en charge des **frais d'hébergement (47 805 108 €)** se déclinant ainsi :

- Dépenses d'aide sociale permettant la prise en charge pour les personnes âgées aux revenus les plus modestes des frais de placement en établissement : 24 690 108 €,
- APA en établissement : 23 100 000 €,
- Participation au dispositif via trajectoire : 15 000 € .

- **Placement dans des familles d'accueil** : une enveloppe globale de **1 002 400 €** est prévue.

- **Prévention de la perte d'autonomie : 1 300 000 €** (recette équivalente - concours CNSA). Il s'agit des crédits pour la conférence des financeurs. La CNSA attribue deux concours l'un destiné aux établissements pour leurs missions de prévention (200 000 €), le deuxième (1 100 000 €) pour les aides au titre de l'amélioration de l'accès aux équipements et aides techniques individuelles, la prévention par les SPASAD (service polyvalent d'aide et soin à domicile) et le développement des actions collectives de prévention.

Comme précisé ci-dessus, certaines de ces dépenses font l'objet de recettes équivalentes, les autres prévisions de recettes sont la participation CNSA au titre de l'APA (17 641 000 €), la récupération des ressources des personnes placées en établissement (9 500 000 €), sur les obligés alimentaires (1.000.000€) au titre des successions (2 200 000 €) et sur les indus (200 000 €).

INVESTISSEMENT

Une autorisation de programme d'un montant de 1 500 000 € est proposée pour le projet de réhabilitation de l'EHPAD de Buis les Baronnies et 10 000 € (AP/CP) sont prévus pour participer à la climatisation des établissements d'hébergement.

Enfin sur ce secteur, pointent diverses dépenses au titre de l'aide sociale générale (92 950 €).

POLITIQUE « CULTURE »

La politique « culture » regroupe les propositions de différents secteurs : développement culturel, lecture publique, patrimoine archivistique, et culturel. Le budget 2018 est de :

POLITIQUE	SECTEUR	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP BP 2018	CP BP 2018	AE BP 2018	CP BP 2018
Culture	DEPENSES	3 315 000	4 677 807	560 000	11 949 870
	Développement culturel	195 000	195 000	360 000	1 319 000
	Lecture publique		548 250		1 090 106
	Patrimoine archivistique		18 000	200 000	332 078
	Patrimoine culturel	570 000	613 980		2 515 500
	Charges de personnel				6 693 186
	Domaine départemental	2 550 000	3 302 577		
	RECETTES		592 172		2 228 231

□ Secteur «DEVELOPPEMENT CULTUREL » :

Les participations départementales en matière de développement culturel visent à soutenir les acteurs culturels, à encourager la pratique amateur et développer l'éducation aux arts et à la culture.

Le budget 2018 par grand axe est le suivant:

- **Soutien aux établissements culturels** : subventions versées pour le fonctionnement des structures culturelles (CP 642 000 €), aide à la création et à la résidence (105 000 € AE/CP), financements de résidences artistiques dans les territoires prioritaires (80 000 € AE/CP). Un fonds de soutien a été lancé en 2016 par le Département et l'agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes. En 2018, le soutien à la filière animation se développe avec un nouveau conventionnement avec la CNC et la région (investissement dépense AP/CP 195.000€), recette attendue de 105 000 €.
- **Soutien aux pratiques amateurs** à travers le financement des établissements d'enseignement artistique (CP 785 800 € dont 547 800 € sur des fonds hors budget), des projets d'accompagnement et de valorisation des pratiques amateur (AE / CP 100 000 €) et de divers dispositifs de soutien à la pratique amateur (CP 34 000 €).
- **Projets transversaux** : actions d'éducation artistique et culturelle en direction des collégiens (AE/CP 75 000 €), programmation artistique dans les médiathèques (10 000 €).

□ Secteur « LECTURE PUBLIQUE » :

En 2018, la mise en œuvre de la politique numérique dans le cadre de la labellisation Bibliothèque numérique de référence, soutenue financièrement par l'État, se poursuit avec la proposition d'une offre numérique en direction des publics des médiathèques et des bibliothèques communales desservies.

Les autres objectifs pour 2018 sont le maintien des crédits pour les actions culturelles et la formation des bibliothécaires du réseau, l'optimisation des crédits d'acquisition, la réhabilitation de la médiathèque Diois Vercors.

En investissement, le budget 2018 est de 548 250 € dont 218 250 € pour l'offre numérique, 330 000€ pour diverses acquisitions.

En fonctionnement, les dépenses (1 090 106 €) correspondent aux frais de fonctionnement des différentes médiathèques (285 220 €), à l'acquisition et à l'équipement des documents et ressources numériques (723 980 €), aux dépenses du parc automobile (80 906 €).

Des recettes sont attendues pour 848 231€ dont 534 530 € de participations des communes aux frais de fonctionnement des médiathèques ouvertes au public direct et des subventions de la DRAC

pour le réaménagement de la médiathèque Diois Vercors (239 501 €).

▣ Secteur « PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE » :

Investissement : 18 000 € dont 12 000 € pour l'acquisition de mobilier/matériel et 6 000 € pour l'acquisition de documents anciens.

Fonctionnement : 332 078 €.

Les dépenses relatives au fonctionnement des matériels et des bâtiments, aux frais de structure ainsi que du parc automobile représentent globalement un budget de 224 454 €.

Les frais liés à l'activité « métier archives » s'élèvent à 107 624 € CP (travaux de numérisation, restauration ...). En 2018 une autorisation d'engagement (AE) d'un montant de 200 000 € (50 000 € CP 2018) est proposée pour la réalisation d'un programme de conservation et de sauvegarde des archives anciennes et modernes.

▣ Secteur « PATRIMOINE CULTUREL »

Ce secteur regroupe les propositions budgétaires de la conservation départementale et des châteaux départementaux.

Conservation du Patrimoine

Les propositions de la conservation du patrimoine en investissement s'élèvent à 300 000 € (AP) et 343 980 € (CP). Les programmes sont axés sur la conservation, la restauration et l'accompagnement des politiques culturelles :

- « volet patrimoine protégé et non protégé » et « petit patrimoine » (300 000 € AP / 273 980 € CP),
- 30 000 € (CP) en direction du musée de la Résistance pour l'amélioration du parcours muséographique et la restauration des collections,
- enfin 40 000 € sont prévus pour la restauration, la conservation et l'enrichissement des collections départementales à travers des commandes photographiques sur le patrimoine drômois.

Les crédits en fonctionnement (412 500 €) concernent le soutien aux associations de patrimoine et aux musées et maisons thématiques (236 500 €), la participation au fonctionnement du Budget Annexe « musée de la résistance » (96 000 €), le financement d'actions autour du patrimoine (70 000 €). Afin d'encourager les travaux de recherche portant sur la Drôme et favoriser la connaissance de l'histoire drômoise, un budget de 10 000 € est inscrit pour attribuer des bourses de recherche pour des étudiants.

Châteaux départementaux :

A compter de 2018, les châteaux de la Drôme sont gérés par un Etablissement Public de Coopération Culturelle et Commercial (EPCCIC). Une subvention de fonctionnement (2 103 000 €) est inscrite au budget ainsi qu'une subvention d'investissement (270 000 €) pour l'acquisition de matériel/mobilier et la conservation et l'achat d'œuvres.

▣ SECTEUR DOMAINE DEPARTEMENTAL

Les projets pour 2018 sont : l'aménagement de la médiathèque de Valence (AP 650 000 €), la réfection des menuiseries du château de Suze La Rousse (AP 800 000 €) et divers travaux de grosses réparations dans les bâtiments (1 100 000 €).

La programmation des travaux nécessite une inscription en crédits de paiement de 3 302 577 €.

POLITIQUE « EDUCATION/JEUNESSE »

La politique «éducation jeunesse» regroupe les actions des secteurs collèges, enseignement supérieur jeunesse ainsi que les travaux programmés dans les bâtiments de ces secteurs.

POLITIQUE	SECTEUR	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP BP 2018	CP BP 2018	AE BP 2018	CP BP 2018
Education / Jeunesse	DEPENSES	11 811 105	15 207 593	460 339	24 859 658
	Collège	3 600	1 366 500	100 000	10 358 087
	Enseignement supérieur	152 505	151 535	360 339	285 253
	Jeunesse				832 834
	Charges de personnel				12 846 921
	Domaine départemental				536 563
	RECETTES	11 655 000	13 689 558		1 494 300

□ Secteur « COLLÈGES »

Le secteur « collèges » comprend des dépenses obligatoires et facultatives qui relèvent de la volonté départementale de donner des moyens supplémentaires aux établissements afin de favoriser l'épanouissement des collégiens et favoriser leur ouverture sur leur environnement.

Les principales inscriptions concernent :

- **Contributions aux collèges** dont la contribution versée aux collèges publics (CP 3 524 840 €) à laquelle s'ajoute la contribution (CP 1 400 000 €) pour la pratique de l'éducation physique et sportive, le reversement à la Région de la part « collèges » (CP 245 000 €) et aux Départements limitrophes pour l'accueil des collégiens drômois (CP 355 000 €), la contribution allouée aux collèges privés (CP 1 241 049 €). Une enveloppe de secours de 33 177 € est également proposée.
En investissement, une dotation est prévue (CP 195 000 €) pour le renouvellement du matériel et du mobilier des collèges.

En parallèle, le Département perçoit des recettes : la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) versée par l'État (2 106 173 €), les recettes de la Région pour le fonctionnement des lycées des cités scolaires de Die et Nyons (155 000 €) et des participations des Départements limitrophes (110 000 €) pour les collégiens scolarisés dans les collèges drômois.

- **Aides diverses à destination des familles de collégiens** dont l'opération Top Dép'Art (CP 825 000€) et l'octroi de bourses aux familles les plus modestes (CP 164 000 €).
- **Accueil et environnement du collégien** : cet axe regroupe notamment les moyens mis en œuvre pour l'entretien et la maintenance des bâtiments publics comme privés (1 754 329 € en fonctionnement), les dépenses en investissement pour des acquisitions d'équipements et matériel (CP 358 900 €) ainsi que les subventions d'investissement à verser aux collèges privés dans le cadre de la loi Falloux (600 000 €) et aux communes pour les achats d'équipements sportifs à l'usage des collégiens (5 000 €).

Accompagnement éducatif : il s'agit d'actions conduites par le Département pour les collégiens. Globalement, un budget de 611 155 € en fonctionnement est prévu notamment pour le financement des classes transplantées, transports pédagogiques et contrats d'objectifs (CP 326 000 €), des opérations telles que « collège au cinéma » (CP 79 000 €) et cartable allégé (CP 35 100 €), des actions éducatives (CP 40 700 €), des options « sport nature la Chapelle en Vercors » (CP 58 400 €) et « arts du cirque » à Die (CP 23 450 € en fonctionnement et 1 600 € en investissement, et la fête de la science (20 000 €).

- **Restauration scolaire** : 200 000 € sont inscrits en investissement pour l'acquisition de matériel

de restauration scolaire et 160 037 € en fonctionnement (analyses sanitaires, accompagnement aux selfs participatifs ..). Le reversement des établissements scolaires sur les recettes de leur service restauration engendre un produit global pour le Département de 1 250 000 €.

Ce secteur comporte également le budget du **Centre d'Information et d'Orientation de Valence** : 15 000 € en fonctionnement et 4 000 € en investissement.

□ Secteur «ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR»

Les principales actions menées se déclinent ainsi :

- **Financement des formations existantes** : la Poudrière (fonctionnement CP 43 700 € et en investissement CP 30 500 €), École supérieure d'art et de Design ESAD (CP 97 113 € en fonctionnement et CP 45 735 € en investissement), École Supérieure du Professorat et de l'Éducation ESPE (CP 39 840 € en fonctionnement).

Soutien pour **l'ouverture d'une nouvelle formation** (15 300 € AP/PC en investissement).

- **Aides financières aux organismes œuvrant pour l'enseignement supérieur dont** :
 - délocalisation des enseignements grenoblois sur Valence : CP 52 800 €,
 - participation de fonctionnement à l'agence de développement universitaire Drôme Ardèche (ADUDA) : 23 000 €,
 - octroi de subventions de fonctionnement à diverses associations : 17 240 €.
- Au titre des **prêts d'honneur** consentis aux étudiants 60 000 € sont inscrits, 20 000 € sont attendus en raison des remboursements.

□ Secteur «JEUNESSE»

Les principaux enjeux et priorités sont :

- Accompagner les territoires dans la structuration de leur politique jeunesse sur leur volet d'animation sociale ciblant prioritairement les jeunes de 11 à 21 ans (action financée sur des fonds hors budget – FDPTP pour 426 000 €).
- Poursuivre l'engagement départemental auprès des fédérations d'éducation populaire (CP 337 000 €), l'animation du conseil départemental des jeunes (CP 65 000 €), la mise en place des actions éducatives au sein des collèges (15 000 €).
- Faciliter l'accès à l'information des jeunes avec la mise en place d'un portail d'information (budget de 20 000 €).
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes par l'octroi d'aides à travers le dispositif «fonds d'aide aux jeunes - FAJ » (300 000 €) ou par le soutien des foyers de jeunes travailleurs (FJT) (CP 87 834 €).

□ SECTEUR DOMAINE DEPARTEMENTAL

Les nouvelles programmations pour les collèges représentent globalement en AP 8 180 000 €, les principales sont les suivantes :

- L'extension des effectifs du collège Duras à Montélimar nécessite une AP complémentaire de 200 000 €,
- Construction du gymnase de Nyons : 5 080 000 €,
- Lancement des études pour la restructuration du collège de Cléon d'Andran 1 000 000 €,

- Aménagement des cours et des préaux des collèges de Romans (Debussy et Lapassat), du Grand Serre et de Saint Vallier : 1 400 000 €,
- Changement des autocoms dans les collèges pour la sureté dans les collèges : 400 000 €.

Enfin, sont inscrits 3 475 000 € pour les travaux de grosses réparations dans les collèges et cités mixtes et 536 563 € en fonctionnement pour l'entretien des collèges.

POLITIQUE « ENVIRONNEMENT »

La politique «environnement» regroupe les actions des secteurs de l'environnement, des espaces naturels sensibles et de la gestion de l'eau. Le budget 2018 de la politique est :

POLITIQUE	SECTEUR	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP BP 2018	CP BP 2018	AE BP 2018	CP BP 2018
Environnement	DEPENSES	7 962 690	8 048 400	997 680	4 899 362
	Environnement	650 000	349 000	442 650	418 100
	Espaces Naturels Sensibles	1 018 690	2 220 000	240 000	996 989
	Gestion de l'eau	6 294 000	5 479 400	315 030	1 169 048
	Charges de personnel			2 315 225	
	RECETTES		4 978 200		4 218 432

□ Secteur « ENVIRONNEMENT »

Sur le volet investissement, les principaux objectifs sont les suivants :

- promouvoir les énergies renouvelables (AP 370 000 € / CP 171 344 €),
- en lien avec la compétence solidarité territoriale, financer les actions des EPCI en faveur de l'atteinte des objectifs fixés dans le plan déchets non dangereux (AP 250 000 € / CP 157 656€),
- préserver les ressources économiques et naturelles de la filière bois (AP 30 000 € / CP 20 000€).

En fonctionnement, les objectifs environnementaux sont principalement axés sur :

- la lutte contre la précarité énergétique en vue de réduire les charges et répondre aux exigences réglementaires (AE 152 500 € / CP 134 800 €),
- des actions en direction des citoyens drômois et plus particulièrement des collégiens visant à protéger l'environnement (AE/CP 48 150 €),
- la participation à l'information ainsi qu'à la protection de la population drômoise et de l'environnement au regard des expositions de pollutions, risques naturels ou industriels (CLIs Nucléaire, FDPPMA, CPIE, PNRB, PPRT, lutte contre les moustiques vecteurs de maladies) AE 212 500 / CP 149 150 € avec deux recettes attendues de 11 000 € et 49 338 €,
- la protection des ressources économiques et naturelles de la filière bois : AE 25 000 € / CP 60 000 €,
- diverses actions en lien avec la compétence « planification des déchets du BTP », la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte et le code de l'environnement : AE 4 500 € / CP 26 000 €.

□ Secteur « ESPACES NATURELS SENSIBLES »

La politique départementale sur les espaces naturels sensibles a été instaurée en 1992 et fait l'objet d'un schéma structuré autour de quatre objectifs :

- connaître pour anticiper leurs dynamiques d'évolution,
- initier, accompagner et gérer les ENS pour une préservation durable,
- sensibiliser le public et valoriser les ENS,
- communiquer et évaluer les actions conduites.

Les actions sont financées principalement par la taxe d'aménagement pour un montant de 3 050 000 € et par des locations diverses et ventes de bois pour 66 789 €.

Le budget consacré à ce secteur s'élève globalement à 3 216 989 € pour 2018 dont 996 989 € en fonctionnement et 2 220 000 € en investissement. Les crédits dédiés au projet de site de « l'auberge des dauphins » font l'objet de reports et n'impliquent donc pas le budget primitif 2018.

□ Secteur « GESTION DE L'EAU »

Cette politique s'inscrit dans la politique de solidarité territoriale, ses principaux axes se déclinent ainsi :

- soutenir financièrement les collectivités rurales à l'échelle d'un territoire, il s'agit principalement de :
 - financer des études et travaux dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement : 2 300 000 € en AP sur le budget principal et 1 758 200 € sur les fonds hors budget,
 - contribuer à la prise de compétence GEMAPI et poursuivre le financement de travaux d'entretien des cours d'eau et de gestion des crues (AP 350 000 € / AE/CP 252 000 €),
 - assurer la gestion d'une partie des financements attribués par l'Agence de l'eau aux collectivités dans le cadre d'un guichet unique (AP/CP 2 100 000 € en dépense et recette).
- Apporter un appui technique aux collectivités rurales au titre de l'ingénierie publique ce qui se traduit par :
 - un accompagnement dans la réalisation de leurs projets d'investissement en mandat de maîtrise d'ouvrage (AP 1 500 000 € et CP 2 800 000 € montant équilibré en dépense et recette).
 - une assistance sur la problématique de l'eau (SATEP) (2 000 € en fonctionnement) ou l'exploitation des stations d'épurations dans le cadre du Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration bi-départemental SATESE Drôme Ardèche (dépenses 210 293 € et recettes 452 200 €).
 - la conduite des procédures administratives de protection des captages d'eau (fonctionnement : dépense 75 000 € AE / 212 255 € CP et recette 155 245 €) ;
 - un soutien aux syndicats mixtes : participation statutaire de fonctionnement de 131 000 € pour le SMRD et de 50 000 € pour le syndicat mixte d'Aménagement de la Forêt de Lente et de Font d'Urle (44 000 € de subvention d'investissement).
- Être un acteur majeur de la connaissance de la ressource en eau notamment par :
 - une contribution au financement de l'observatoire de l'eau permettant de disposer d'un suivi des eaux souterraines et superficielles (dépenses 210 000 € et recettes 93 000 €).
 - l'animation et le pilotage du SAGE et la Plaine du Bas Dauphiné : AE 110 000 € / CP 131 000 € en dépenses et 115 560€ en recettes.

POLITIQUE « LOGEMENT »

Cette politique s'articule autour de l'accompagnement des Drômois en matière de logement : les aides à la pierre et à la personne. Le budget 2018 est de :

POLITIQUE	SECTEUR	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP BP 2018	CP BP 2018	AE BP 2018	CP BP 2018
Logement	DEPENSES	4 700 000	4 003 855	632 800	5 031 731
	Aides à la pierre	4 700 000	4 003 855	272 800	373 900
	Aides à la personne			360 000	3 622 508
	Charges de personnel				1 035 323
	RECETTES		0		907 000

□ SECTEUR « AIDE A LA PIERRE »

Les actions financées en fonctionnement concernent notamment la subvention (AE/CP 272 800 €) versée à l'ADIL (association départementale d'information sur le logement de la Drôme), les provisions pour risque dans le cadre de la garantie apportée aux emprunts accordés par la CDC à Soliha (CP 100 000 €).

En investissement, l'objectif est d'encourager la réhabilitation de logements, l'adaptation de logements pour le maintien des personnes âgées ou en situation de handicap, la production de logements de qualité et à loyer abordable par les bailleurs sociaux (AP 3 000 000 € CP 2 478 300 €). Une enveloppe de 1 700 000 € (AP) est également proposée au titre d'un appui spécifique à Drôme Aménagement Habitat (DAH) pour la réhabilitation du parc ancien (500 000 AP) et la construction de logements « prêt locatif à usage social » (1 200 000 € AP).

□ SECTEUR « AIDE A LA PERSONNE »

En fonctionnement, le principal dispositif au titre de l'aide à la personne en matière de logement est le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Les bénéficiaires sont les personnes en difficulté pour accéder à un logement décent, ou s'y maintenir, ou pour disposer de fourniture d'eau et d'énergie. Une enveloppe de 3 482 508 € est inscrite au budget. En parallèle, des participations de la CAF et de la MSA sont de 494 000 €.

Les autres financements départementaux pour l'hébergement des personnes défavorisées s'inscrivent dans le cadre du programme d'intérêt général de lutte contre l'habitat indigne et indécents (en dépense AE 360 000 €/ CP 120 000 € et en recette 102 000 €) et de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale – MOUS insertion (20 000 €).

POLITIQUE « NUMERIQUE »

La politique «numérique » regroupe les activités de la mission numérique et de la DOSIN (Direction de l'Organisation, des Systèmes d'Information et du Numérique) ainsi que les projets numériques en direction des collègues.

POLITIQUE	SECTEUR	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP BP 2018	CP BP 2018	AE BP 2018	CP BP 2018
Numérique	DEPENSES	930 834	5 679 700	371 250	4 548 717
	Numérique	930 834	5 679 700	371 250	2 183 596
	Charges de personnel				2 365 121
	RECETTES		11 681		40 635

Budget de la mission du développement numérique

Les principales actions s'articulent autour de :

- Téléphonie mobile :

Fonctionnement

Conformément aux engagements pris dans le cadre du programme national de résorption des zones blanches, le Département prend à sa charge les frais de location des points hauts appartenant à TDF (CP 8 775 €), l'entretien des équipements (7 500 €). En parallèle, le Département perçoit des recettes de la part des opérateurs pour participation aux frais de maintenance et mise à disposition : 20 625 €.

Investissement

Afin de résorber les dernières zones blanches et fournir une couverture aux sites économiques et touristiques non couverts (26 sites en Drôme) une enveloppe (AP) de 630 000 € est proposée (252 000 CP 2018).

- Aménagement du territoire

Pour lutter contre la fracture numérique, le Département finance en investissement des actions menées en partenariat avec ADN (Ardèche Drôme Numérique). Une enveloppe de 25 millions d'euros a été votée en 2014 pour le projet FITH « la fibre à la maison pour tous », au BP 2018 2,5 M€ (CP) sont proposés.

Par ailleurs, un volet complémentaire est prévu pour traiter les poches de populations ou entreprises restant mal desservies en haut débit et dont la couverture FITH ne paraît pas envisageable dans un délai de cinq ans (AP 150 000 € / CP 100 000 €).

Enfin, ce volet comprend 175 000 € (CP) dédiés à l'amélioration de la desserte en très haut débit, projet inscrit dans le plan de développement du Vercors.

Pour 2018, il est prévu le renouvellement de la participation statutaire en fonctionnement au syndicat mixte ADN (171 000 €) ainsi que l'adhésion à AVICCA (1 890 €).

- Services et usages

La stratégie numérique du Département se décline selon quatre axes :

- accompagner les publics dans leur appropriation numérique,
- soutenir l'innovation, la compétitivité, l'attractivité par le numérique sur le territoire,
- développer une administration tournée vers l'utilisateur,
- accompagner les collectivités dans leur transition numérique.

En fonctionnement

[Retour sommaire](#)

Ces missions seront menées par l'association « le moulin digital » (175 000 € CP) et le syndicat mixte inforoutes (50 000 € CP).

Une enveloppe dédiée à l'appel à projets tiers lieux a été votée, 200 000 € (CP 2018) sont inscrits pour ce dispositif.

Une enveloppe pluriannuelle est également proposée pour les actions éducatives numériques dans les collèges, les classes culturelles numériques organisées par le Lux et des diverses actions en collaboration avec le 8Fablab de Crest (AE 240 000 € - CP 165 000 €).

En investissement, des crédits sont proposés pour soutenir les projets numériques innovants (AP 150 000 € CP 50 000 €).

□ Budget de Direction de l'Organisation, des Systèmes d'Information et du Numérique

Les propositions concernent les dépenses des activités de l'informatique, reprographie et téléphonie :

- **Informatique**

En fonctionnement, le coût des contrats de maintenance de logiciels représentent 84 % du budget qui s'élève à 568 500 €.

Les dépenses d'investissement sont de 1 320 500 € dont 277 500 € pour le renouvellement des matériels et 160 000 € pour les acquisitions et les mises à jour des logiciels techniques, les autres projets concernent les changements, le développement d'outils ou de logiciels des directions opérationnelles.

- **Reprographie**

Les coûts de fonctionnement correspondent à la maintenance du matériel et à l'achat de fournitures : 93 000 €. La facturation de certains travaux d'impression représentent une recette de 20 000 €. Il est prévu en 2018 le changement des presses numériques (125 000 €)

- **Téléphonie**

Le budget 2017 est de 210 000 € en fonctionnement et de 40 000 € en investissement.

Enfin cette politique comporte l'action « Collège numérique ». Ce dispositif regroupe les dépenses de fonctionnement liées au numérique (CP 492 931€) ainsi que les achats de matériel informatique et les travaux nécessaires à l'accès haut débit dans les collèges (CP 1 098 000 €).

POLITIQUE «PETITE ENFANCE, ENFANCE, PARENTALITÉ »

Cette politique regroupe le secteur de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et celui de la petite enfance. Le budget est le suivant :

POLITIQUE	SECTEUR	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP BP 2018	CP BP 2018	AE BP 2018	CP BP 2018
Petite enfance, enfance, parentalité	DEPENSES	0	12 000	7 680 100	68 674 261
	Aide sociale à l'enfance		12 000	7 680 100	62 419 322
	Petite enfance				244 250
	Charges de personnel				6 010 689
	RECETTES		0		1 020 000

▣ Secteur « AIDE SOCIALE A L'ENFANCE »

L'action départementale se décline en quatre objectifs principaux : développer la prévention en accompagnant la famille et l'enfant dans la prise en charge de leurs besoins fondamentaux, structurer les partenariats avec les tiers pour une politique transversale de soutien à l'enfant, stabiliser le nombre de situations de placements et contenir les frais d'hébergement par une politique de tarification et la poursuite de l'adaptation de l'offre de services.

En dépenses de fonctionnement le budget est de 62 419 322 € dont :

- Placement des enfants en établissement : AE 6 000 100 € CP 37 073 384 €. Ce programme finance les dépenses liées aux enfants placés en établissement soumis à tarification : Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ou Appels à projets (AAP) ainsi que les frais des dispositifs de prise en charge en autonomie. Il est en augmentation du fait de la création de près de 300 places supplémentaires programmées en 2018 (154 en AEMO, 83 en établissements, 13 en centre parental, 46 pour des mineurs non accompagnés).
- Placement familial : 17 942 960€ il s'agit principalement des dépenses liées à la rémunération des assistants familiaux accueillant des enfants et celles de la vie quotidienne. L'objectif poursuivi sera notamment de recruter des familles d'accueil pour faire face au besoin de placement d'enfants supplémentaires.
- Actions de prévention : AE 1 680 000 € CP 2 083 000 € dont 750 000 € pour les aides versées aux familles, 420 000 € pour le dispositif de visites à domicile par les TISF (techniciens d'intervention sociale et familiale), 73 000 € pour des mesures AEMO. Le dispositif départemental de prévention spécialisée représente un budget global de 840 000€ auquel s'ajoute 105 000 € de crédits hors budget (FDPTP) fléchés sur les zones rurales.
- Participation annuelle au fonctionnement de la Maison des Enfants : 4 185 834 €.
- Dépenses liées aux enfants placés en tiers dignes de confiance, en parrainage et en logements autonomes : 969 044 €.
- Enfin, un budget de 165 100 € est proposé notamment pour soutenir les partenaires œuvrant dans le domaine de l'ASE (110 000 €), l'observatoire départemental de l'enfance (43 100 €) et le dispositif « classe relais » (12 000 €).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 020 000 €. Il s'agit de recettes liées aux frais d'évaluation des jeunes mineurs non accompagnés remboursés par l'état (200 000 €), des remboursements par d'autres départements des frais engagés par le Département de la Drôme pour la prise en charge des mineurs dont ils sont originaires (580 000 €) et du versement de prestations familiales (240 000 €).

▣ Secteur « PETITE ENFANCE »

Le budget de ce secteur est de 244 250 € dont 220 000 € pour la formation des assistants familiaux et maternels et 24 250 € pour la réservation de place en crèches.

POLITIQUE « ROUTES ET DÉPLACEMENTS »

L'action départementale sur le réseau routier participe à la cohésion sociale et à l'activité économique. Relancer l'économie drômoise par les voies de communication est l'un des axes forts de notre politique. Pour 2018, le budget de cette politique est le suivant :

POLITIQUE	SECTEUR	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP BP 2018	CP BP 2018	AE BP 2018	CP BP 2018
Routes et déplacements	DEPENSES	35 360 000	43 149 185	65 000	28 587 223
	Administration moyens techniques	340 000	2 170 000		730 000
	Déplacements doux	5 000	408 212		8 000
	Maintenance entretien exploitation	19 850 000	20 050 000		9 221 862
	Modernisation réseau routier	13 955 000	18 576 502	65 000	60 000
	Transport	0	45 828		16 500
	Charges de personnel				18 550 861
	Domaine départemental	1 210 000	1 898 643		
	RECETTES		800 000		3 289 032

□ Secteur « MAINTENANCE, ENTRETIEN, EXPLOITATION » :

En investissement :

- Travaux de revêtements et grosses réparations des chaussées : AP/CP 14 500 000 €.
- Ouvrages d'arts : 2 100 000 € en AP et CP.
- Dégâts d'orages : 1 800 000 € AP et CP 2 000 000 € CP.
- Équipements de sécurité : AP/CP 1 450 000€ pour le financement de dispositifs de retenue, le traitement ou la suppression des obstacles, la réalisation d'aménagement liés à la sécurité.

En fonctionnement, les dépenses (9 221 862 €) concernent l'entretien des RD et les frais liés à la viabilité hivernale. Les recettes (3 257 432€) sont inscrites au titre des redevances d'occupation du domaine public, des contributions pour dépréciation des voies, du reversement par le budget annexe au titre de l'amortissement des véhicules.

□ Secteur « MODERNISATION RESEAU ROUTIER »

En investissement, ce secteur concerne :

- le financement des opérations individualisées inscrites au PPRD (Plan Pluriannuel des Routes Départementales) en AP :

- opérations > à 1 M€ : 10 355 000 €
- opérations < à 1 M€ : 1 500 000 €
- opérations globalisées (résorption des éboulements rocheux, études, tunnels ...) : 1 500 000 €

- les travaux de voirie des grandes villes 1 650 000 € (CP)

- enfin 600 000 € AP/CP sont prévus pour les futures acquisitions foncières, 400 000 € CP pour les avances forfaitaires (en dépense et recette).

En fonctionnement, les indemnités à verser aux exploitants au titre des pertes de récoltes et privation de jouissance suite à la réalisation de la déviation d'Anneyron nécessitent une inscription de 60 000 € CP (AE 65 000 €).

□ Secteur « DÉPLACEMENTS DOUX »

Ce secteur concerne le « schéma directeur cyclable » (203 212 € en investissement et 8 000 € en fonctionnement) et le projet de passerelle de la Roche de Glun dans le cadre de la VVV-Viarhona. (200 000 € CP en investissement).

□ Secteur «ADMINISTRATION, MOYENS TECHNIQUES »

Ce secteur regroupe les dépenses liées au fonctionnement des services et à l'entretien des bâtiments, ainsi que les crédits d'acquisition de matériel, équipements techniques et véhicules et engins (fonctionnement : 730 000 € / investissement : 340 000 € AP / 2 170 000 € CP).

□ Secteur « TRANSPORT »

En fonctionnement, 16 500 € sont inscrits pour le plan de déplacement des collèges (PDC) et plan de déplacement de l'administration (PDA).

□ Secteur « DOMAINE DEPARTEMENTAL »

Un montant 500 000 € (AP/CP) est inscrit pour le regroupement des CED de Valence et Chabeuil, 150 000 € (AP) pour l'étude de la construction d'un abri à sel et de garages pour le CED de Grand Serre et 560 000 € (AP) pour les grosses réparations à effectuer dans les bâtiments.

*
* * *

Les propositions budgétaires des budgets annexes « routes matériel routier et signalisation » et « routes laboratoire » font l'objet de rapports présentés à cette même séance ». Ces deux budgets annexes ne prévoient pas de subvention du budget principal.

A partir du 1^{er} janvier 2018, interviendra le transfert des compétences transport scolaire et interurbain à la région. Le budget annexe « Transport » sera voté à 0 dans le cadre de cette étape budgétaire afin de solder les engagements en cours dans le cadre des reports de crédits.

POLITIQUE «SANTÉ»

La politique santé couvre le champ de la protection maternelle et infantile (PMI) et celui des actions de santé.

Le budget 2018 est le suivant :

POLITIQUE	SECTEUR	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP BP 2018	CP BP 2018	AE BP 2018	CP BP 2018
Santé	DEPENSES	0	0	3 434 812	4 965 708
	Laboratoire départemental				
	Prévention santé			3 434 812	1 784 915
	Charges de personnel				3 180 793
	RECETTES		0		528 000

□ Secteur « PREVENTION SANTE » :

Actions de santé

Le code de la santé publique prévoit par convention avec l'État, la possibilité pour le Département d'assurer des missions de santé publique avec la gestion des programmes de vaccination et de dépistage.

Le Département a fait le choix de s'impliquer dans des actions de dépistage (AE 99 000€ CP 33 000€) et participe au GIP Cancers (CP 91 000 €) ainsi que dans la programmation d'actions de vaccination publique et de promotion de la santé (118 400 €).

En 2018, le plan d'actions de lutte contre la désertification médicale est reconduit (CP 12 200 €), des crédits d'aide à l'investissement sont également prévus, six projets ont été ainsi soutenus en 2017.

Actions de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Les principales missions assurées par le Département au titre de la PMI sont :

- le financement des centres de planification et d'éducation familiale départementaux (AE 2 175 770 € CP 738 020 €),
- la participation réglementaire au financement des CAMPS (centres d'actions médico-social précoce) (AE 1 116 042 € CP 518 420 €),
- les actions du plan allaitement (AE 44 000 € CP 54 000 €) ainsi que celles en direction des mères ou futures mères (CP 77 500 €),
- les frais d'intervention de techniciennes en PMI auprès des familles (CP 130 000 €).

Ces différentes actions donnent lieu à la perception de recettes pour 208 000 €.

□ Secteur « SANTE » :

Le budget annexe « Laboratoire départemental » pointe sur ce secteur. Les propositions budgétaires 2018 de ce budget annexe font l'objet d'un rapport présenté à cette même séance, sans subvention du budget principal.

POLITIQUE «SÉCURITÉ»

La politique sécurité du Département concerne essentiellement la participation au SDIS.

Propositions budgétaires 2018 pour la politique sécurité :

		FONCTIONNEMENT	
		AE BP 2018	CP BP 2018
POLITIQUE	SECTEUR		
Sécurité	DEPENSES	0	23 130 000
	SDIS		23 130 000
	RECETTES		0

La loi du 13 août 2004 précise que « la contribution du Département au budget du service départemental d'incendie et de secours est fixée, chaque année, par une délibération du conseil départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service ».

La contribution pour 2018 s'élève à 23 130 000 € en fonctionnement pour 2018, montant identique à celui du BP 2017.

POLITIQUE « SOUTIEN FINANCIER AUX COLLECTIVITÉS »

Le budget de la politique «soutien financier aux collectivités » regroupe le secteur « solidarités territoriales » et le secteur «coopération décentralisée et solidarité internationale ». Le budget de cette politique pour 2018 est le suivant :

POLITIQUE	SECTEUR	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP BP 2018	CP BP 2018	AE BP 2018	CP BP 2018
Soutien financier aux collectivités	DEPENSES	13 427 000	5 869 310	0	3 203 371
	Solidarités territoriales	13 427 000	5 869 310		2 233 742
	Coopération décentralisée & solidarité internationale				441 400
	Charges de personnel				528 229
	RECETTES		0		1 650 000

=> Secteur « solidarités territoriales »

Le Département met en œuvre la politique de solidarité avec les communes et groupements et contribue à l'émergence de projets structurants à l'échelle de bassins de vie et du Département.

En fonctionnement :

Au BP 2018, sont proposées notamment une dotation pour soutenir les projets d'animation ou d'événements locaux (CP 250 000 €), une enveloppe de 91 275 € pour des subventions et adhésions, les participations statutaires aux Parcs Naturels Régionaux du Vercors et des Baronnies Provençales (CP 542 017 €).

Ce secteur intègre également le reversement de la taxe d'aménagement au CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) (CP 1 350 000 €).

En investissement, l'action départementale s'articule autour de deux axes : l'accompagnement au titre de la solidarité territoriale et de la cohérence territoriale.

- L'accompagnement au titre de la *solidarité territoriale* prévoit :
 - des aides à l'investissement aux communes dont le potentiel fiscal est inférieur à 1 300 000 €,
 - une dotation forfaitaire à orientation voirie pour les communes de - de 5000 habitants et communautés de communes,
 - une ligne d'appui aux opérations d'amélioration de la sécurité routière et de transports en commun (enveloppe « amendes » de police).

En 2018, le budget réservé à la solidarité territoriale s'élève globalement à 7 544 000 € dont budget principal 1 500 000 €, FDPTA 4 444 000 €, FDPTP 1 300 000 €, Amendes de police 300 000 €.

- L'accompagnement au titre de la *cohérence territoriale* se décline ainsi :
 - une aide auprès des communes, ou communautés, pour une mise en valeur de leur patrimoine bâti et la réalisation de projets à caractère structurant à l'échelle du bassin de vie,
 - une participation aux projets structurants des trois grandes villes (+ de 25 000 habitants),
 - une ligne d'appui aux projets de traverses (voirie).

Le budget 2018 s'élève globalement à 9 535 000 € dont budget principal 8 203 200 €, FDPTA 853 000 €, FDPTP 478 800 €.

- Enfin, une enveloppe de 1 203 800 € (AP) est proposée afin de répondre aux demandes exceptionnelles et ne répondant pas aux dispositifs de cohérence ou solidarité territoriale.

Secteur «coopération décentralisée et solidarité internationale »

Le budget pour la coopération décentralisée concerne le partenariat avec le Sénégal dans le cadre d'appels à projets nationaux du Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International et d'autres financeurs comme l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Il s'élève globalement en fonctionnement (en CP) à 400 000 € en dépenses et à 300 000 € en recettes.

Au titre de la solidarité internationale, des crédits sont prévus pour 41 400 € en fonctionnement dont un budget de 40 500 € (CP) pour soutenir des associations drômoises œuvrant dans ce domaine.

POLITIQUE « SPORT »

Structurée autour de deux domaines d'activité (sport et sport nature), cette politique œuvre pour une pratique sportive la plus large possible.

POLITIQUE	SECTEUR	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP BP 2018	CP BP 2018	AE BP 2018	CP BP 2018
Sport	DEPENSES	140 000	230 000	1 635 000	2 290 320
	Sport	140 000	230 000	1 635 000	1 884 440
	Charges de personnel				405 880
	RECETTES		0		0

Les priorités de cette politique sont notamment :

- le soutien aux clubs sportifs évoluant au niveau national (775 000 € AE/CP),
- le soutien au développement du sport scolaire en lien avec les instances départementales dédiées : financement des associations sportives des collèges (59 000 € CP), des sections sportives des collèges publics (28 000 €), organisation du défi nature scolaire (65 000 €),
- le financement des comités sportifs : 860 000 € CP (AE 860 000 €) en fonctionnement et en investissement 50 000 € (AP/ CP),
- l'accompagnement des territoires et des acteurs dans la structuration et le développement des sports de nature par l'équipement, l'entretien et la promotion des espaces, sites et itinéraires (ESI) (investissement AP 90 000 € CP 160 000 et en fonctionnement 97 440 €).
- Enfin 20 000 € CP sont prévus pour diverses acquisitions de matériel et d'équipements techniques.

POLITIQUE « MOYENS GÉNÉRAUX »

POLITIQUE	SECTEUR	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP BP 2018	CP BP 2018	AE BP 2018	CP BP 2018
Moyens généraux	DEPENSES	3 370 000	60 836 325	90 000	40 151 946
	Administration générale		1 299 037		5 776 994
	Personnel formation				993 700
	Personnel prestations sociales		90 000	90 000	2 994 660
	Finances		54 500 000		14 060 000
	Charges de personnel				13 490 931
	Domaine départemental	3 370 000	4 947 288		2 835 661
	RECETTES		100 658 274		477 609 985

□ Secteur « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

Ce secteur répertorie les différents budgets ressources de notre collectivité.

- Communication et promotion : 829 650 € en fonctionnement et 20 000 € en investissement.
- Communication interne : 40 000 € sont inscrits pour l'animation au sein de notre collectivité.
- Direction des affaires juridiques :
Service courrier 553 900 € en dépenses et 45 200 € en recettes.
Service juridique 234 125 €, budget en augmentation en raison de transferts de crédits en provenance d'autres directions.
Pôle achats : il s'agit exclusivement des frais de publication pour les marchés de fonctionnement.
- Information et veille stratégique : 143 100 €, les coûts correspondent principalement à l'achat d'abonnements et d'ouvrage de documentation générale et technique.
- Coordination des risques (assurances) : 123 800 € en fonctionnement dont 110 500 € correspondant aux primes assurances principalement des budgets annexes (les autres primes sont incluses dans les différentes politiques). Globalement, tous services confondus, la prévision budgétaire liée aux assurances pour 2018 est de 800 000 € en 2018.
Les remboursements des compagnies d'assurances sont estimés à 106 320 €.
- Frais de représentation : 316 990 € frais de déplacement et de mission des élus.
- Logistique : 1 917 499 € en fonctionnement et 1 066 000 € en investissement. Ces crédits permettent la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement des services et à l'acquisition de véhicules.
Des recettes à hauteur de 201 000 € sont prévues.
- Santé et sécurité au travail :
Afin d'assurer le suivi médical des agents, d'accompagner les collectifs de travail dans leurs évolutions et de s'assurer de l'identification et de la prévention des risques professionnels, les crédits sollicités au titre de l'année 2018 s'élèvent à 90 785 € en dépenses de fonctionnement et 23 000 € en investissement.
- Enfin, divers frais de fonctionnement sont prévus à hauteur de 1 800 000 € pour des dépenses transversales de la collectivité.

□ SECTEUR « PERSONNEL FORMATION »

En 2018, plusieurs projets sont programmés dont la révision du plan formation et la mise en œuvre du compte personnel de formation avec la prise en compte d'actions de dématérialisation et de développement de nouveaux outils numériques.

Pour répondre aux besoins des directions métiers, en matière de maintien ou de développement des compétences mais également pour répondre aux enjeux de notre collectivité un budget de 993 700 € est proposé en fonctionnement.

□ **SECTEUR « PERSONNEL PRESTATIONS SOCIALES »**

Les crédits sollicités pour 2 994 660 € visent au financement des actions de prestations sociales de la collectivité en faveur du personnel départemental dont 2 692 680€ pour les chèques vacances et déjeuners, 120 000 € pour l'amicale du personnel et 4 320 € pour l'association « football conseil départemental ». Ce budget finance également des activités de loisirs sur sites touristiques, des actions « qualité de vie » et des séjours d'enfants.

Des recettes sont prévues à hauteur de 1 177 327 € dont 1 145 700 € au titre de la participation des agents sur titres restaurant et chèques vacances.

□ **SECTEUR « CHARGES DE PERSONNEL »**

Les charges de personnel sont réparties par politique départementale afin de disposer d'une vision exhaustive du budget consacrée à une politique ; seules les charges de personnel non répartissables pointent sur la politique « moyens généraux ».

Globalement, les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent en 2018 à 102,9 M€, un budget en évolution de 1 % (hors opération RIFSEEP). La gestion de la masse salariale mise en œuvre depuis 2016, avec la création d'outils permettant de mesurer l'impact de chaque décision, permet d'atteindre l'objectif fixé par l'exécutif départemental.

□ **SECTEUR « DOMAINE DÉPARTEMENTAL »**

En investissement, les nouvelles propositions en AP concernent :

- le plan de performance énergétique 2 400 000 €,
- l'aménagement des locaux de travail à Rovalparc (projet NEST) : 50 000 €,
- des travaux de grosses réparations : 620 000 €,
- une enveloppe de 100 000 € pour le lancement d'études.

En fonctionnement, les divers frais de gestion des bâtiments (assurances, nettoyage des locaux, contrats de maintenance...) s'élèvent à 2 835 661 €.

□ **SECTEUR « FINANCES »**

1 - FONCTIONNEMENT - RECETTES

- **IMPOSITIONS DIRECTES : 183 353 090 €.** Il s'agit du premier poste de recettes qui se décompose ainsi :

- **Taxe foncière sur le foncier bâti : 111 850 000 €** soit +1,5 % par rapport au produit 2017. C'est le seul impôt dont les départements disposent d'un pouvoir de vote du taux. Dans un contexte particulièrement contraint, **le budget primitif 2018 a été construit sans**

augmentation du taux du foncier bâti soit un taux maintenu à 15,51 % pour la septième année consécutive. L'évolution du produit s'explique par la revalorisation des bases estimée, lors de la préparation budgétaire, à +0,8 % et par le dynamisme de nos bases à +0,7 %. 2018 est la première année de mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

- **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 32 200 000 €**
Cette cotisation mise en œuvre en 2011 remplace pour partie l'ancienne taxe professionnelle. Avec le transfert des compétences « transport », 25 % du produit de la CVAE a été transféré à la région. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Département ne perçoit plus 48,5 % mais 23,5 % du produit CVAE.
- **Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) : 7 990 000 €** soit une progression de 0,8 % par rapport au produit 2017. Les entreprises doivent s'acquitter d'une imposition forfaitaire depuis 2011. Cet impôt concerne certaines grosses entreprises du secteur de l'énergie (éolien, centrales électriques, photovoltaïques et hydraulique), des télécommunications.
- **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 14 013 090 €.** Ce fonds a été mis en place suite à la réforme de la taxe professionnelle pour garantir à chaque collectivité la neutralité financière de celle-ci. Ce concours est figé dans le temps.
- **Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 8 300 000 €.** Cette recette créée par la loi de finances 2014 est l'une des mesures visant à réduire le reste à charge des Allocations Individuelle de Solidarité (AIS). Le produit 2017 s'est élevé à 8.209.537 €.
- **Attribution compensation CVAE : 9 000 000 €.** Pour financer le transfert des compétences transport, le législateur a prévu que le département cède 25 points de CVAE à la Région. Les charges transport transférées étant inférieures au montant de la CVAE, la Région reverse au département 9 000 000 €.

- MPOTS ET TAXES : 193 269 278 €

- **Taxe sur les Conventions d'Assurances (TSCA) : 70 000 000 €.** Cette recette participe aux financements de diverses dépenses : transferts intervenus depuis l'acte II de la décentralisation, compensation d'une partie de la suppression de la TP et participation au financement du SDIS.
- **Taxe Départementale de publicité foncière et droits départementaux d'enregistrement (DMTO).**
Depuis 2014, l'évolution des DMTO s'explique par la majoration du taux de 3,8 % à 4,5 % et d'un effet base. L'évolution des bases est tributaire du nombre de transactions immobilières et du prix de l'immobilier et peuvent donc de fortes variations d'une année sur l'autre.
Pour 2018, le produit attendu est de **64 000 000 €.**
- **Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) : 42 000 000 €.**
Ce produit est attribué aux Départements en compensation du transfert du RSA.
- **Taxe Départementale sur les Consommations Finales d'Électricité (TDCFE) :** pour 2018 le produit est estimé à **5 674 278 €.**
- **Fonds de péréquation «solidarité » : 4 200 000 €** (montant identique en dépense). Il s'agit de la deuxième mesure créée en 2014 pour réduire le reste à charge des AIS, ce fonds est alimenté par un prélèvement égal à 0,35 % des produits des transactions immobilières.
- **Fonds de péréquation dit « DMTO classique » (loi de finances 2011) : 5 895 000 €** suite au changement de critère intervenu en loi de finances 2013 avec la prise en compte du revenu moyen par habitant le Département bénéficie de ce fonds.

Autres recettes de fiscalité directe : taxe d'aménagement 4 400 000 € dont 1 350 000 € affectés au CAUE et 3 050 000 € affectés aux Espaces Naturels Sensibles (politique environnement), taxe de séjour 150 000 €.

- DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 99 017 487 €

- **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 71 775 000 €.**

La DGF constitue le premier concours de l'État. Cette recette après avoir été gelée entre 2011 et 2013, a été réduite depuis 2014 au titre de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics. Sur la période 2014-2017, la minoration pour le Département est de -27,7 M€.

Après plusieurs années de baisse ininterrompue, la DGF devrait être stable en 2018. Pour autant, les collectivités continueront à participer à l'effort de réduction du déficit public à hauteur de 13 milliards d'ici 2022.

- **Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP) : 16 342 487 €.**

Cette dotation a été créée en LF 2010 pour compenser les collectivités perdantes suite à la suppression de la taxe professionnelle. Cette recette était figée jusqu'en 2016. La loi de finances 2017 a inclus cette dotation dans le champ des variables d'ajustement de l'enveloppe normée. Pour le Département, cette nouvelle mesure a représenté une baisse de 9 %. Le produit 2018 est stable.

- **Dotation pour compensations d'exonérations de fiscalité : 4 600 000 €.** Il s'agit des compensations fiscales versées par l'État (foncier bâti, taxe d'habitation et professionnelle).

- **Dotation Générale de Décentralisation (DGD) : 3 500 000 €.**

- **Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) : 2 600 000 €.**

- **Fonds de compensation de la TVA : 200 000 €.**

Depuis 2017 le dispositif FCTVA a été élargi aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

2 - FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

Les principales inscriptions concernent la contribution aux fonds de péréquation et les dépenses imprévues :

- Contributions aux fonds de péréquation 8 990 000 € : 4 990 000 € fonds de péréquation des DMTO, 3 800 000 € fonds de péréquation de solidarité et 200 000 € fonds de péréquation CVAE. Ces fonds feront l'objet d'ajustements après notification de leur montant pour 2018.
- Dépenses imprévues : 2 100 000 €.

3 - SECTION D'INVESTISSEMENT (hors dette)

Recettes : 10 000 000 € pour le FCTVA, 500 000 € au titre de la DGE et 541 274 € pour le produit provenant des radars automatiques.

Dépenses : 1 000 000 € sur la ligne « dépenses imprévues ».

4 - DETTE

Dans le cadre la gestion de dette et de trésorerie, les mouvements suivants sont proposés :

- annuité de la dette du Département : 18 500 000 € en remboursement de capital et 2 000 000 € d'intérêts liés aux emprunts en cours ;
- ceux nécessaires aux mouvements des emprunts revolving qui servent à la gestion de trésorerie et permettent d'optimiser la charge d'intérêts soit 35 000 000 € en dépenses et recettes ;
- les recettes d'emprunts de l'année nécessaires à financer la section d'investissement inscrites au BP : 53 000 000 €.

* * *

L'autofinancement net 2018 est 31 400 000 € et couvre le besoin de financement des subventions d'investissement versées aux communes et aux tiers.

Le budget primitif 2018 s'élève à 649 900 000 € en mouvements réels et à 59 500 000 € en mouvements d'ordre soit un budget global de 709 400 000 €.

Je vous serais obligée, Mesdames, Messieurs les conseillers départementaux, de bien vouloir en délibérer.

La Présidente du Conseil départemental,



Marie-Pierre MOUTON

Présentation des politiques sectorielles départementales - Budget Primitif 2018

Annexe 1

POLITIQUE	SECTEUR	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT				
		AP BP 2017	AP BP 2018	CP BP 2017	CP BP 2018	AE BP 2017	AE BP 2018	CP BP 2017	CP BP 2018
Action sociale, Insertion	DEPENSES	2 280 000	800 000	2 401 916	2 949 724	250 000	125 000	95 772 224	93 901 205
						71 247 557 4 905 092 443 175 17 628 550 1 547 850			69 977 900 4 788 700 489 400 17 061 405 1 583 800
	RECETTES	2 280 000	800 000	2 401 916	2 949 724	250 000	125 000	95 772 224	93 901 205
								4 471 000	2 385 500
Attivité économique	DEPENSES	5 751 160	10 259 526	5 079 663	8 426 101	2 935 321	3 332 935	7 415 715	6 269 192
		1 478 000 2 640 830 1 422 330 210 000	5 048 000 2 400 000 2 261 526 550 000	1 700 000 1 822 333 1 422 330 135 000	2 100 000 1 696 441 4 417 450 212 210	1 047 364 200 000 1 687 957	1 665 833 1 667 102	1 184 178 1 155 480 3 716 802 1 359 255	1 229 705 805 730 3 054 268 1 179 489
	RECETTES			150 000	160 000			138 000	0
Autonomie	DEPENSES	1 810 000	2 010 000	10 000	510 000	36 000	489 150	160 322 488	168 237 436
		500 000 1 310 000	500 000 1 510 000	10 000 10 000	500 000 10 000	36 000	39 000 450 150	70 469 420 84 450 940	74 811 723 87 806 451
	RECETTES			0	0			40 917 885	44 828 885
Culture	DEPENSES	967 300	3 315 000	3 234 341	4 677 807	262 000	560 000	10 964 127	11 949 870
		160 000 167 300 640 000	195 000 570 000 2 550 000	160 000 264 000 28 000 485 300	195 000 548 250 18 000 613 980	262 000	360 000 200 000	1 848 920 1 109 440 337 461 1 192 500 6 475 806	1 319 000 1 090 106 332 078 2 515 500 6 693 186
	RECETTES			105 000	592 172			1 055 570	2 228 231
Education / Jeunesse	DEPENSES	27 601 400	11 811 105	15 840 015	15 207 593	325 988	460 339	24 639 520	24 859 658
		19 600 1 506 800	3 600 152 505	2 668 150 151 535	1 366 500 151 535	200 000 125 988	100 000 360 339	9 983 685 285 253 1 316 000 12 684 882	10 358 087 285 253 832 834 12 846 921
	RECETTES	26 075 000	11 655 000	13 020 330	13 689 558			369 700	536 563
				3 008 573	2 499 673			1 534 300	1 494 300
Environnement	DEPENSES	6 817 465	7 962 690	6 262 312	8 048 400	1 002 366	987 680	4 490 184	4 899 362
		620 000 553 465 5 644 000	650 000 1 018 690 6 294 000	371 423 804 965 5 085 924	349 000 2 220 000 5 479 400	426 650 193 716 382 000	442 650 240 000 315 030	475 123 780 255 1 205 032 2 029 774	418 100 996 989 1 169 048 2 315 225

Présentation des politiques sectorielles départementales - Budget Primitif 2018

Annexe 1

POLITIQUE	SECTEUR	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT				
		AP BP 2017	AP BP 2018	CP BP 2017	CP BP 2018	AE BP 2017	AE BP 2018	CP BP 2017	CP BP 2018
	RECETTES			4 068 733	4 978 200			3 461 684	4 218 432
Logement									
	Aides à la pierre	4 700 000	4 700 000	4 653 191	4 003 855			5 004 710	5 031 731
	Aides à la personne	4 700 000	4 700 000	4 653 191	4 003 855			432 800	373 900
	Charges de personnel							360 000	3 622 508
	RECETTES			0	0			596 000	907 000
Moyens généraux									
	Administration générale	4 000 000	3 370 000	70 884 291	60 836 325			90 000	43 476 750
	Personnel formation			1 124 056	1 299 037			8 850 400	5 776 994
	Personnel prestations sociales			125 000	90 000			994 700	993 700
	Finances			64 922 000	54 500 000			2 978 642	2 994 660
	Charges de personnel							15 337 436	13 660 000
	Domaine départemental	4 000 000	3 370 000	4 713 235	4 947 288			12 321 672	13 490 931
	RECETTES			109 356 012	100 658 274			484 043 601	477 609 985
Numérique									
	Numérique	630 000	930 834	6 301 516	5 679 700			3 836 303	4 548 717
	Charges de personnel	630 000	930 834	6 301 516	5 679 700			2 124 003	2 183 596
	RECETTES			11 681	11 681			40 560	40 635
Petite enfance, enfance									
	Aide sociale à l'enfance	0	0	25 000	12 000			63 358 331	68 674 261
	Petite enfance			25 000	12 000			57 625 795	62 419 322
	Charges de personnel							254 250	244 250
	RECETTES			0	0			5 478 286	6 010 689
Routes et déplacements									
	Administration moyens techniques	47 793 000	35 360 000	37 356 477	43 149 185			45 120 107	28 587 223
	Déplacements doux	420 000	340 000	2 650 000	2 170 000			750 000	730 000
	Maintenance entretien exploitation		5 000	65 000	408 212			13 000	8 000
	Modernisation réseau routier	17 700 000	19 850 000	17 900 000	20 050 000			9 986 000	9 221 862
	Transport	27 280 000	13 955 000	15 070 000	18 576 502			64 300	60 000
	Charges de personnel	233 000	0	239 000	45 828			16 012 715	16 500
	Domaine départemental	2 160 000	1 210 000	1 432 477	1 898 643			18 294 092	18 550 861
	RECETTES			800 000	800 000			2 083 400	3 289 032
Santé									
	Laboratoire départemental	0	0	0	0			4 848 865	4 965 708
	Prévention santé							3 434 812	
	Charges de personnel							3 434 812	1 784 915
	RECETTES			0	0			208 000	528 000
Sécurité									
	SDIS	380 000	0	380 000	0			23 130 000	23 130 000
	RECETTES	380 000	0	380 000	0			23 130 000	23 130 000

Présentation des politiques sectorielles départementales - Budget Primitif 2018

Annexe 1

POLITIQUE	SECTEUR	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT				
		AP BP 2017	AP BP 2018	CP BP 2017	CP BP 2018	AE BP 2017	AE BP 2018	CP BP 2017	CP BP 2018
Soutien financier aux collectivités	DEPENSES	13 027 000	13 427 000	8 341 277	5 869 310	300 000	0	2 865 325	3 203 371
	Coopération décentralisée & solidarité internationale	13 027 000	13 427 000	8 341 277	5 869 310	300 000		2 284 926	2 233 742
	Charges de personnel							191 400	441 400
	RECETTES			0	0			408 999	528 229
								1 450 000	1 650 000
Sport	DEPENSES	140 000	140 000	230 000	230 000	860 000	1 635 000	2 155 352	2 290 320
	Sport	140 000	140 000	230 000	230 000	860 000	1 635 000	1 892 000	1 884 440
	Charges de personnel							263 352	405 880
	RECETTES			0	0			0	0
TOTAL DEPENSES		115 897 325	94 086 155	161 000 000	159 600 000	30 779 402	19 874 066	497 400 000	490 300 000
TOTAL RECETTES			0	117 500 000	109 700 000	0	0	540 900 000	540 200 000